

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01

## **Transferts fédéraux et dépenses de santé : le ministère des Finances rétablit les faits**

**Québec, le 22 décembre 2006** – Le ministère des Finances du Québec tient à rétablir les faits à la suite de la publication d'un article ce matin dans *Le Devoir* sous la signature du journaliste Robert Dutrisac. Cet article affirme que le Québec n'aurait pas alloué à la santé la totalité de l'augmentation des transferts fédéraux pour ce secteur entre 2003 et 2006 et qu'il aurait utilisé 150 millions de dollars à d'autres fins.

L'analyse de M. Dutrisac est incomplète. Ses calculs couvrent les années 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006. Or, si M. Dutrisac avait utilisé les quatre années pour lesquelles les données sont disponibles, c'est-à-dire 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007, il aurait constaté que les dépenses de santé ont augmenté de 4,3 milliards de dollars pendant cette période, alors que les transferts fédéraux pour la santé ont augmenté de 3,2 milliards de dollars. Cela signifie que les dépenses de santé ont augmenté de 1,1 milliard de dollars de plus que les transferts fédéraux de 2003-2004 à 2006-2007.

Par ailleurs, au-delà de l'augmentation des dépenses de santé et des transferts fédéraux sur une période donnée, il faut examiner le financement des dépenses de santé d'une façon globale. On constate alors qu'en 2006-2007, les 5,2 milliards de dollars de transferts fédéraux représentent 23,6 % des 22,1 milliards de dollars de dépenses de santé effectuées par le gouvernement du Québec. En d'autres mots, cette année, le Québec va financer à même ses revenus autonomes 76,4 % des dépenses de santé.

Et si on regarde l'ensemble de la période 2003-2004 à 2006-2007, les 17,2 milliards de dollars de transferts fédéraux représentent 20,9 % des 82,0 milliards de dollars de dépenses de santé et services sociaux du Québec. Les revenus autonomes du gouvernement auront donc financé, au cours de cette période, 79,1 % des dépenses de santé. La manchette du *Devoir* de ce matin à l'effet que le gouvernement aurait « détourné des fonds fédéraux » est donc sans fondement.

– 30 –

**Source :** Claire Massé  
Directrice des communications  
Ministère des Finances  
(418) 528-9315  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)